

DECRET N° 83-369 du 19 Octobre 1983

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Ciments
(SONACI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi n° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret n° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret n° 83-163 du 4 Mai 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale des Ciments ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Octobre 1983,

D E C R E T E :

Article 1. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Ciments (SONACI) les personnes dont les noms suivent :

- | | |
|---------------------|--|
| - Gatien TSAWLASSOU | Représentant du Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie |
| - Bernard ADIKPETO | Représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique |
| - Célestin ZEKPA | Représentant du Ministre des Finances |
| - Maurice FADONUGBO | Représentant du Ministre du Commerce |
| - Armand RANDOLPH | Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales |

.../...

- | | | |
|----------------------------|---|---|
| - Mamoudou MOUSTAPHA-SOULE | | Représentant du Ministre des Travaux Publics de la Construction et de l'Habitat |
| - Léandre AKITIKPA | } | Représentants du Comité de Défense de la Révolution de la SONACI |
| - Ibrahim IDOHOU | | |
| - Toussaint BIAOU | } | Représentants du Syndicat de la Société Nationale des Ciments (SONACI) |
| - Hugues GOGAN | | |
| - Rosine VILLACA | | |

Article 2.- Le Camarade Gatien TSAWLASSOU est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Ciments.

Article 3.- Le Présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Octobre 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie absent, le Ministre des Travaux Publics de la Construction et de l'Habitat, chargé de l'intérim,

Girigisson GADO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MIME 8
SONACI 8 - Ministères 21 - SGG 4 SPD 2 CCIB 4 DPE-DLC-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI- Gde Chanc. 3 BN-DAN-LNB-FAS JEP 8
BCP 2 Membres du Conseil d'Administration 11 JORPB 1.